

## SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 3 FEVRIER 2009

### COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans son lieu habituel, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, le mardi 3 février 2009 à 20 h 30, en séance ordinaire.

**Etaient présents :**

MM REVOL, PRAZ	Délégués Titulaires	St Marcellin
Mme PELLINI, M. BALLESTAS	Délégués Suppléants	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
M. FEUGIER	Délégué Titulaire	St Vérand
M. MOTTET	Délégué Suppléant	St Vérand
MM VILLARD, GENTIT	Délégués Titulaires	St Sauveur
M. BELLE, Mme GAILLIARD	Délégués Suppléants	St Sauveur
MM CANIFFI, FERLIN	Délégués Titulaires	Têche
MM DETROYAT, CAILLAT	Délégués Titulaires	Varacieux
M. PEVET	Directeur de la Régie des Eaux de la Cté de Cnes de Vinay	
M. BUISSON	Président de la Cté de Cnes de Vinay	

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Rapport Station d'épuration 2007
- 2) Présentation par IRH du plan de financement et de l'avancement du tracé du collecteur de rejets
- 3) Aménagement du bassin versant de la Cumane :
  - Etudes pour la mise au point d'un programme d'actions : demande de subventions
  - Convention à intervenir entre le SIVOM et le Conseil Général pour utilisation des ortho photos
- 4) Construction nouvelle station d'épuration : études géotechniques
  - annulation délibération 2008-22
  - choix du nouveau prestataire
- 5) Débat d'Orientation Budgétaire
- 6) Questions diverses

Le Président souhaite la bienvenue à Monsieur Max BELLE, délégué de St Sauveur en remplacement de Monsieur Yves CHEVALLIER.

Il adresse ses félicitations à Monsieur Robert CANIFFI qui a reçu dernièrement la médaille régionale, départementale et communale pour 20 années de « service ».

### **1) Compte rendu exploitation station d'épuration 2007**

Le Président expose au Comité Syndical les comptes-rendus d'exploitation et financier de la station d'épuration établis par SAUR-FRANCE pour l'année 2007.

Il demande au Comité Syndical de se prononcer sur ces comptes-rendus.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

Prend acte des comptes-rendus d'exploitation et financier de la station d'épuration établis par SAUR-FRANCE pour l'année 2007.

**VOTE : à l'unanimité.**

### **2) Présentation par IRH du plan de financement et de l'avancement du tracé du collecteur de rejets**

Un nouveau projet est présenté par Monsieur BEAUMONT, Cabinet IRH.  
Un exemplaire est remis à chacun des délégués.

Le coût d'investissement a été réduit. Les taux de subventions sont précisés.

Il conviendra d'inclure dans l'investissement le coût d'un groupe électrogène prévu en option dans le projet.

Des conventions vont être passées avec les industriels. Il conviendra de définir les coûts.

Monsieur BEAUMONT présentera un nouveau projet avec notamment le coût au m<sup>3</sup>.

3 options sont proposées par les rejets à l'Isère. Les coûts restent à chiffrer.

Monsieur BUISSON informe le Comité Syndical que la Communauté de Vinay a adopté le projet de mutualisation du traitement des boues de sa station d'épuration avec le SIVOM.

La Communauté de Communes de Vinay devra adhérer au SIVOM pour la compétence « séchage des boues ». Les statuts devront être modifiés.

Les subventions seront partagées entre le SIVOM et la Communauté de Communes de Vinay.

Pour le transport des boues (un camion par semaine), il conviendra de calculer les frais de fonctionnement (à la tonne). Le groupe de travail proposera une convention au Comité Syndical.

Il est proposé d'autre part de mutualiser le personnel (1 temps plein pour Vinay, 3 temps pleins pour le SIVOM). Il conviendra également d'établir une convention.

Le Comité Syndical est d'accord sur le principe.

### **3) Aménagement du bassin versant de la Cumane : études pour la mise au point d'un programme d'actions - demande de subventions**

Le Président rappelle au Comité Syndical qu'une étude a été lancée pour la mise au point d'un programme d'actions sur le bassin versant de la Cumane.

Il convient de solliciter des subventions les plus élevées possibles auprès :

- du Conseil Général
- du Conseil Régional
- de l'Agence de l'Eau

pour la réalisation de cette étude qui s'élèvera à 41 775 € HT.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

Décide de solliciter des subventions les plus élevées possible auprès :

- du Conseil Général
- du Conseil Régional
- de l'Agence de l'Eau

pour la réalisation de l'étude lancée pour la mise au point d'un programme d'actions sur le bassin versant de la Cumane.

**VOTE : à l'unanimité**

### **3) Etude pour l'aménagement du bassin versant de la Cumane : convention avec le Conseil Général**

Le Président soumet au Comité Syndical la convention à établir entre le SIVOM de l'Agglomération de St Marcellin et le Conseil Général pour l'utilisation d'ortho photos nécessaires à la réalisation de l'étude pour l'aménagement du bassin versant de la Cumane.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

- Approuve la convention à établir entre le SIVOM de l'Agglomération de St Marcellin et le Conseil Général pour l'utilisation d'ortho photos nécessaires à la réalisation de l'étude pour l'aménagement du bassin versant de la Cumane.
- Autorise le Président à la signer.

**VOTE : à l'unanimité.**

#### **4) Annulation délibération 2008-22 en date du 17 novembre 2008**

Le Président rappelle au Comité Syndical la délibération 2008-22 en date du 17 novembre 2008 attribuant le marché « construction de la nouvelle station d'épuration : mission d'investigations géotechniques de type G 11 et G 12 » à la Société EG SOL suite à la mise en liquidation judiciaire de la Société GEO +.

Conformément au courrier de la Préfecture de l'Isère en date du 4 décembre 2008, il convient d'annuler cette délibération.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré,

Décide d'annuler la délibération 2008-22 en date du 17 novembre 2008.

**VOTE : à l'unanimité**

#### **5) Préparation du budget primitif 2009 – Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Président rappelle que l'article L. 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de 2 mois précédant l'examen de celui-ci.

Le Comité Syndical prend acte du débat d'orientation budgétaire présenté

#### **6) Questions diverses**

Itinéraires cyclables :

Devant l'urgence de travaux à réaliser, il conviendra de définir des priorités.

Eau potable :

Pour donner suite à l'étude réalisée par le SIVOM sur la vulnérabilité des ressources en eau potable de chaque commune membre du SIVOM, Saint-Marcellin et Saint-Sauveur se rapprocheront pour décider la réalisation de l'interconnexion envisagée sur le pont de la RD 1092 sur la Cumane, à l'occasion des travaux de voirie rue du Faubourg Vinay à Saint-Marcellin.

Envoi de documents aux délégués :

Conformément aux textes en vigueur, les documents seront adressés directement au domicile de chacun.

La séance est levée à 22 h 30.

Fait à Saint-Marcellin, le 6 février 2009

Le Président,  
Jean-Michel REVOL